

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0541

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : La Mulatière

objet : Place Général Leclerc - Réaménagement - Bilan de la concertation

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Rapporteur : Monsieur Assi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Palēja, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brolquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagonne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0541**

commission principale : urbanisme

commune (s) : La Mulatière

objet : **Place Général Leclerc - Réaménagement - Bilan de la concertation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2006-3711 en date du 13 novembre 2006, le Conseil a donné son accord sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation pour l'aménagement de la place Leclerc à La Mulatière.

Les objectifs poursuivis et proposés à la concertation sont :

- réaliser un espace public fédérateur de qualité qui redonne à la place Leclerc son importance au sein du quartier et qui permette de retrouver les pratiques sociales de cet espace mises à mal par les nuisances, notamment acoustiques,
- redresser le quai Pierre Sépard,
- réaménager les voiries existantes,
- intégrer, dans l'aménagement, l'écran acoustique (sous maîtrise d'ouvrage Etat direction départementale de l'équipement (DDE)).

Un dossier de concertation a été mis à la disposition du public. Il comprenait :

- un plan de situation,
- un plan périmètre de l'opération,
- une note explicative sur les objectifs du projet,
- un registre destiné à recueillir les observations du public.

La concertation s'est déroulée du 18 décembre 2006 au 8 juin 2007 :

- un registre a été déposé au siège de la Communauté urbaine, à l'hôtel de Ville de La Mulatière et à la Maison du Confluent,
- un affichage a été apposé à l'hôtel de Communauté et dans la commune de La Mulatière afin d'informer sur le lancement de la concertation.

Les observations faites dans les registres portent sur :

- une demande de piste cyclable : il n'est pas prévu de piste cyclable dans le projet car il n'existe pas de plan d'ensemble incluant le quartier du Confluent. Il serait donc inopportun de créer une piste cyclable à l'échelle de la place Leclerc, d'autant plus que le redressement du quai Sépard ne laissera qu'une circulation de desserte à l'intérieur du quartier, permettant la cohabitation des différents modes de transport,
- la prise en compte dans le projet d'un possible tramway reliant Lyon aux hôpitaux : le projet de prolongement du métro jusqu'à Oullins est en cours, il n'y aura donc pas de liaison par un tramway,
- la mise en place d'un parking prenant en compte un projet de halte ferroviaire : le projet de halte ferroviaire se situe hors périmètre de l'opération. De plus, il n'y a pas de planning opérationnel à court terme dans ce projet. L'aménagement d'un parking pour la halte devra donc être envisagé dans le cadre des études de ce futur projet,
- les moyens pour rendre cet espace fédérateur : il s'agit de la création d'un espace de jeux pour enfants, de jeux de boules et de détente avec la prairie.

Aucune remise en cause importante du projet n'a eu lieu.

Le bilan de la concertation ne remet pas en cause la poursuite de la procédure.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du bilan de la concertation ;

Vu ledit dossier;

Vu l'article L 300-2 du code de l'urbanisme ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte du bilan de la concertation pour le projet de réaménagement de la place Général Leclerc à La Mulatière.

2° - Clôt la concertation préalable et décide de la poursuite des études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.